



Objectif « Zéro pesticide » dans nos villes et nos villages

Journée technique

lundi 14 juin 2010
Centre des Congrès d'Aix-les-Bains

DOSSIER DE PRESSE

>> Sommaire

- Communiqué de presse
- Programme de la journée
- Parcours à travers la ville d'Aix-les-Bains
- Résumés des interventions
- Présentation des organisateurs
- Plaquette d'information « Zéro pesticide, l'Agence de l'eau peut vous aider »

Avec le soutien de :



Contacts Presse à l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse
Valérie Santini 04 72 71 28 63 / 06 75 42 91 99 valerie.santini@eurmc.fr
Nancy Yana 04 72 71 28 60 nancy.yana@eurmc.fr

>> Communiqué de presse

Objectif « Zéro pesticide » dans nos villes et nos villages



**Journée technique - lundi 14 juin 2010
Centre des Congrès d'Aix-les-Bains**

La gestion des espaces verts et de la voirie représente une source de pollution significative de la ressource en eau par les pesticides.

Afin de mobiliser les collectivités sur cet enjeu majeur pour la préservation de l'eau, de la biodiversité et de la santé, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse et l'ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement) ont organisé le 14 juin à Aix les Bains une journée technique d'information et d'échange, en partenariat avec la ville d'Aix-les-Bains et le CISALB (Comité intersyndical pour l'assainissement du lac du Bourget) et avec le parrainage de l'Association des Maires de France, l'Association des Maires de Grandes Villes et l'Association des Maires Ruraux de France.
Près de 200 personnes, dont 60% issus des collectivités locales, ont participé à cette journée.

>> Les pesticides en ville : un fort impact sur la qualité de l'eau

40 % : c'est le taux moyen de transfert vers les cours d'eau des quantités d'herbicides utilisés pour désherber les espaces verts et les voiries. En effet, les pesticides utilisés sur des surfaces imperméables très sensibles au ruissellement, comme c'est le cas en ville, sont rapidement entraînés vers les cours d'eau ou lessivés vers les nappes d'eau souterraines. Moins consommatrice de pesticides que les activités agricoles, la gestion des espaces verts et des voiries représente cependant une source de pollution non négligeable.

>> Une réglementation de plus en plus exigeante

Au cœur des exigences de la Directive cadre sur l'eau et des SDAGE des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse, la réduction de l'usage des pesticides sur l'espace urbain est aussi visée par le Grenelle de l'Environnement à travers le plan Ecophyto 2018. Et les exigences réglementaires se multiplient : après les bords de cours d'eau⁽¹⁾, les zones fréquentées par le grand public (parcs, jardins publics, cours de récréation...) feront prochainement l'objet de restrictions d'usage des pesticides, voire d'interdiction⁽²⁾.

(1) Selon l'Arrêté du 12 septembre 2006.

(2) Selon la Directive européenne du 21 octobre 2009

>> Sur les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse

- 92% des points de suivi sur les eaux superficielles et 82% des points de suivi sur les eaux souterraines ont été contaminés au moins une fois par une matière active sur l'année 2008.
- 182 captages d'eau potable sont contaminés par les pesticides

Source : Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse – programme de surveillance 2008



Objectif « Zéro pesticide » dans nos villes et nos villages

>> Une autre approche du paysage urbain

Faut-il vraiment désherber tous les espaces urbains ? Laisser l'herbe se développer dans les allées, les pissenlits sur certaines pelouses... Pourquoi pas ? De nombreuses villes partagent déjà cette démarche éco-citoyenne : à Lyon, Grenoble, Dijon... la végétation spontanée est acceptée.

Il s'agit d'un retour à des pratiques logiques : entretenir autant que nécessaire et aussi peu que possible.

>> Des solutions techniques alternatives aux pesticides

Il existe des solutions préventives faciles à mettre en œuvre.

Penser autrement la conception des aménagements : paillage, plantes couvre-sol, diversité des essences végétales... toutes ces techniques sont simples et peu onéreuses.

Mais également des solutions curatives alternatives au désherbage chimique :

désherbage mécanique, thermique, manuel...

>> Une démarche en 3 étapes pour les communes

- L'audit des pratiques de désherbage de la commune
- Le plan de désherbage communal : il permet d'évaluer les priorités d'entretien de la commune en fonction des espaces, d'identifier les zones à fort risque de transfert des pesticides vers les eaux, et de préconiser des méthodes de désherbage adaptées ou l'arrêt complet du désherbage
- La mise en place d'une gestion différenciée des espaces urbains selon leur localisation et leurs fonctions.

>> Une journée d'échange le 14 juin 2010 à Aix-les-Bains pour informer et mobiliser les collectivités : le point de vue des organisateurs

« Cette journée a pour ambition de mobiliser les collectivités à réduire d'une manière significative, voire supprimer, l'usage des pesticides dont les effets néfastes pour les milieux aquatiques, la biodiversité et notre santé sont avérés, souligne **Marie-Agnès Chappier, présidente de la section Rhône-Alpes et Saône et Loire de l'Astee**, organisatrice de l'événement en partenariat avec l'Agence de l'eau.

« Réduire l'usage des pesticides constitue une des priorités affichées dans le SDAGE Rhône Méditerranée, ajoute **Nicolas Chantepy, délégué Rhône-Alpes de l'Agence de l'eau**. Les ressources en eau du bassin présentent en effet une contamination généralisée par les pesticides, principalement les herbicides. L'agence de l'eau soutient financièrement, agriculteurs mais aussi collectivités, qui s'engagent dans des stratégies de réduction de l'usage des pesticides. »

Pour Michel Dantin, Député européen, Président du Comité de Bassin Rhône-Méditerranée et du CISALB, « Le temps est encore à l'expérimentation "grandeur nature" pour diminuer voir supprimer l'usage des pesticides dans la plupart de nos usages urbains mais chaque jour la connaissance avance. L'heure est venue pour chacun d'évoluer ! »

Ville d'accueil de cette journée, Aix-les-Bains a mis en place une démarche Zéro pesticide il y a deux ans : « Sur l'ensemble du territoire aixois, le service de la voirie et le service des parcs et jardins n'utilisent plus de désherbant ni d'autres produits phytosanitaires, précise **Dominique Dord, Député - Maire d'Aix-les-Bains**. Cet engagement participe à la stratégie de développement durable de la ville et à son rôle d'exemplarité et de sensibilisation de la population sur les dangers des pesticides. »

Objectif « Zéro pesticide » dans nos villes et nos villages



Journée technique - lundi 14 juin 2010
Centre des Congrès d'Aix-les-Bains

Programme de la journée animée par Pierre OSTIAN, journaliste

> 9h30 - Ouverture

- Dominique DORD (Député - Maire Aix-les-Bains)
- Marie-Agnès CHAPGIER (Présidente ASTEE Rhône-Alpes et Saône-et-Loire)
- Nicolas CHANTEPY (Délégué Rhône-Alpes Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse)

> 9h50 - L'usage des pesticides : du constat local à l'intervention de l'Europe

Michel DANTIN (Député européen - Président du Comité de Bassin Rhône-Méditerranée - Président du CISALB)

> 10h10 - La protection de la ressource - enjeux et état des lieux

Murielle DUPUY (Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse)

> 10h25 - Cadre réglementaire, contexte national

Dominique POUJEAUX (Ministère de l'environnement)

> 10h40 - Les enjeux de santé liés aux pesticides (exposition des populations)

Dr. Olivier SUROT (MSA Alpes du Nord)

> 11h - Pause

> 11h30 - La nature en ville et la gestion différenciée

Yveline COTTU (Consultante en gestion différenciée des espaces urbains)

> 11h45 - Audit des pratiques / plan de désherbage

Maxime DEMONMEROT (FREDON Rhône-Alpes)

> 12h - Techniques alternatives au désherbage chimique / acceptation de la végétation spontanée

Caroline GUTLEBEN (Plante et cité)

> 12h15 - Pause déjeuner et démonstrations de matériels espaces verts et voirie

> 14h30 - La nature urbaine, un ingrédient indispensable de la ville contemporaine

Exemple du Parc de la Feysine de Villeurbanne - Guerric PÉRÉ (ILEX paysage)

> 14h50 - TABLE RONDE 1 - Stratégie et techniques d'entretien de l'espace public sans pesticide : plan de désherbage communal, gestion différenciée, techniques...

Renaud JALINOUX (CISALB), Frédéric SEGUR (Grand Lyon), Maurice CANAUX (Ville d'Aix-les-Bains), Caroline GUTLEBEN (Plante et Cité), David HAMELET (Asconit)

> 15h30 - L'exemple de la Ville de Grenoble à travers un film « Apprivoiser la nature en ville »

> 15h40 - TABLE RONDE 2 - Les conditions de réussite d'une démarche zéro phytos : gestion des coûts, management des équipes, formation des agents, organisation des services sensibilisation des riverains, cohérences des actions, prestations ou régie...

Tatiana SOULIER (Ville de Lyon), Cécile ARNAUD-LORILLOU (Ville de Chambéry), Jean-Claude BOURQUIN (Ville de Lausanne - Suisse), Nicolas GREFF (Commune de Sermerieu) - Christian LANGLADE (CNFPT), Catherine AGNOLETTA (Conseil National de l'Association Villes et villages fleuris)

> 16h30 - Conclusions

- Pascal BONNETAIN (Vice Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse - Président du SIE Ardèche Claire - Conseiller régional Rhône-Alpes)
- François MAUVAIS (Directeur de l'ASTEE)

Parcours à travers la ville d'Aix les Bains

> Visites des Serres de la ville : du semis au fleurissement de la ville

En présence de Maurice Canaux, responsable Parcs et Jardins de la ville d'Aix-les-Bains



La commune d'Aix-les-Bains gère plusieurs serres dans lesquelles sont cultivés les semis qui produiront ensuite les plantes dédiées à l'embellissement de la ville.

Dès ce premier stade de la production, **les pesticides et autres engrais chimiques ne sont plus utilisés.**

La ville s'est engagée en 2008 dans une démarche environnementale zéro pesticide sur l'ensemble du territoire aixois :

- Le service de la voirie et le service des parcs et jardins n'utilisent plus de désherbant ni d'autres produits phytosanitaires.

- Les engrais organiques remplacent désormais les engrais enrobés chimiques et autres intrants.
- Le piégeage est désormais préféré aux insecticides. Les lâchers d'insectes type coccinelles sont pratiqués directement sur les fleurs dans les massifs.
- Aucun désherbant sélectif n'est épandu sur les pelouses et le désherbage thermique est pratiqué sur les allées des parcs et squares.

Une réflexion globale a été menée sur l'utilisation des pesticides pour tendre vers le zéro phyto.

Quatre principes fondamentaux pour réussir ce pari :

- nouvelles méthodes culturales.
- respect des distances de plantations.
- la bonne plante au bon endroit.
- ne pas essayer systématiquement d'entretenir tous les espaces verts avec une même qualité esthétique.

Le point de vue de Maurice Canaux

« Nous sommes en production biologique intégrée sur l'ensemble de la production florale. Dès la production en serre, nous avons recours aux lâchers d'insectes auxiliaires pour lutter contre les ravageurs des plantes. Ces plantes sont ensuite exportées dans les massifs de la ville. Nous avons par la suite recours aux lâchers de coccinelles pour renforcer cette protection contre les pucerons. Nous faisons appel également au piégeage pour gérer les problèmes tel que la chenille processionnaire du pin ou la mineuse du marronnier. Nous respectons l'arrêté de septembre 2006, et le service voirie n'épand plus d'herbicide sur les trottoirs mais fait appel à d'autres méthodes alternatives : balayeuse, débroussailluses ».

Le point de vue d'un jardinier de la ville

« Tout le personnel a été formé aux nouvelles techniques. Cette nouvelle méthode de travail est très appréciable car les anciennes pratiques étaient nocives pour la santé. C'est aujourd'hui un travail plus valorisant, un peu plus technique ».

> L'exemple des ronds points du boulevard Lepic

Le mulch installé sur ces ronds-points est fait de petits graviers en granite et le désherbage est thermique.



L'utilisation du mulch sur d'autres massifs permet de valoriser les déchets des élagages en paillis et d'arrêter l'utilisation des herbicides.

Les trois ronds-points situés sur le boulevard Lepic ont été paysagés de telle sorte que l'on puisse imaginer une rivière (sèche) en souvenir de la rivière Le Tillet. Cette rivière passe désormais en souterrain le long de ce boulevard.

Un exemple pour illustrer la théorie de « la bonne plante au bon endroit » : un des trois ronds-points abritent aujourd'hui des oliviers. Initialement, celui-ci devait comporter des végétaux de milieu sec mais avec une pelouse en périphérie. Les oliviers ainsi que ces différentes plantes vivaces n'auraient pas supportés les arrosages trop fréquents nécessaires pour avoir une belle pelouse. Inversement, ne pas arroser aurait été fatale pour la pelouse ! La ville a donc fait le choix d'utiliser uniquement des plantes de milieu sec (thyms, origans) pour remplacer la pelouse. Moins d'arrosage et d'intervention et pas de désherbant sélectif !

> Découverte du jardin vagabond de la ville d'Aix les Bains

En présence de Monique Viollet, Conseillère municipale chargée des jardins, de l'embellissement, du fleurissement et du jardin en mouvement de Mémard



Cet espace naturel préservé en bordure du lac a été transformé en 2007 en « jardin en mouvement » selon le concept de Gilles Clément, ingénieur horticole de renommée internationale. Ce jardin dénommé « jardin vagabond » est une prairie de 5 hectares, ancien marais drainé puis cultivé. Il s'étend sur la nappe phréatique qui alimente la ville une partie de l'année et qui abrite son puits de captage.

On observe le libre développement des espèces qui s'y installent. L'intervention humaine est légère que ce soit pour les plantations d'espèces adaptées au milieu, l'arrosage, l'entretien (pas d'engrais, de pesticides, de désherbage chimique).

C'est un territoire d'observation de l'écosystème, de sensibilisation à la biodiversité et au développement durable, de découverte du patrimoine naturel. Egalement un vaste terrain d'expérience pédagogique pour les écoles (observation, repérage des plantes, ateliers des 5 sens, nichoirs...). L'inventaire floral réalisé par la Société d'histoire naturelle et de mycologie d'Aix-les-Bains dénombre à ce jour plus de 170 espèces en ce lieu.

La gestion du jardin est assurée par une association « amis du jardin vagabond » qui prend le relais de la ville pour la gestion, l'entretien (en partenariat avec le lycée horticole Costa de Beauregard de Chambéry), et l'animation du jardin.

Le point de vue de Monique Viollet

« L'idée est de mettre en valeur et de préserver la biodiversité du site. La présence des espèces locales auxquelles s'ajoutent quelques plantes choisies en fonction de leur adaptation au terrain, de leurs qualités mellifères sont là pour inciter le jardinier promeneur à repenser son jardin personnel. On observe déjà un très bon ressenti de la population aixoise ou touristique qui vient se promener seule ou en famille ».

Objectif « Zéro pesticide » dans nos villes et nos villages



Journée technique - lundi 14 juin 2010
Centre des Congrès d'Aix-les-Bains

PRÉSENTATION DES ORGANISATEURS



Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement

Depuis sa fondation en 1905, l'ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement, ex. AGHTM) constitue un carrefour privilégié d'échanges d'informations techniques, scientifiques et administratives entre les différents acteurs de la conception, de la réalisation et de l'exploitation de ce qui constitue le génie urbain et rural.

Ses domaines d'intervention sont multiples : l'ASTEE aborde tous les aspects du génie urbain et du génie rural : équipements individuels ou collectifs, collectivités locales ou industries : milieux aquatiques et ressource en eau, eau d'alimentation, corrosion, assainissement, déchets, réseaux urbains, services publics en territoires urbains et ruraux...

Ses missions sont étendues : promouvoir les études et travaux de recherche pour l'environnement, l'hygiène publique et l'aménagement des territoires; favoriser l'échange d'idées et d'informations entre techniciens, scientifiques et chercheurs, gestionnaires publics et privés ; participer à la mise au point de la réglementation en conseillant les pouvoirs publics ; actualiser, communiquer, diffuser la connaissance en France et à l'étranger.

Ses travaux concernant la problématique des pesticides sont menés plus particulièrement au sein de deux commissions scientifiques et techniques : la CST « Eau potable » et la CST « Ressource en eau et Milieux aquatiques ».

L'ASTEE est aussi partie prenante dans d'autres travaux dont ceux menés dans le cadre du protocole inter associations. Deux groupes de travail portent des réflexions à venir sur l'impact des phytosanitaires : « Quelle qualité d'eau pour quel usage ? » et « 2030-2050 : Eau et Changements globaux »

Références :

TSM (Techniques, Sciences, Méthodes) dont TSM 2010 1-2 dossier sur les aires d'alimentation des captages – distribué gracieusement ce jour ; **Annuaire** annuel ; **Congrès** annuel ; Colloques, conférences, visites techniques. **Ouvrages** spécialisés. **Site internet** : www.astee.org



L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse lance une campagne « Zéro pesticide » dans nos villes et nos villages

L'Agence de l'eau lance une campagne de mobilisation et de soutien financier des collectivités pour supprimer, ou réduire fortement, l'usage des pesticides sur les espaces verts et les voiries. Une opération parrainée par l'Association des Maires de France, l'Association des Maires de Grandes Villes et l'Association des Maires Ruraux.

La réduction de l'usage des pesticides est désormais un objectif reconnu par tous. Il figure dans le Grenelle de l'Environnement, dans la Directive instaurant un « cadre communautaire pour une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable », dans les SDAGE Rhône-Méditerranée et Corse, dans le plan Rhône...

Dans le cadre de la lutte contre la pollution diffuse par les pesticides, inscrite dans son programme d'intervention en cohérence avec le Grenelle de l'Environnement et les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse soutient financièrement le changement de pratiques en faveur de la réduction, voire de la suppression de l'usage des pesticides.

Tous les utilisateurs de pesticides sont concernés. Ainsi, parallèlement à la mobilisation engagée auprès des agriculteurs, l'Agence de l'eau sollicite également les collectivités, utilisatrices de pesticides pour gérer les voiries, les espaces verts, les parcs et jardins, mais aussi les gestionnaires d'infrastructures qui ont recours aux pesticides pour l'entretien des bords de route, de canaux et sur les voies ferrées, ainsi que les jardiniers amateurs, en écho à la campagne nationale lancée par le Ministère de l'Environnement.

Ces usages non agricoles représentent 10% du tonnage des pesticides utilisés en France et une part non négligeable de la pollution générée.

Aussi pour la protection de la ressource en eau, de la biodiversité et de la santé, il est essentiel de mobiliser tous les utilisateurs potentiels de pesticides.

Les aides de l'Agence de l'eau

> **L'Agence de l'eau propose un appui financier aux communes souhaitant s'engager dans une démarche « zéro pesticide »**

Sensibilisation, études, diagnostic, plan de désherbage	50 % de subvention
Techniques et matériels permettant la moindre utilisation ou la suppression des pesticides	50 % de subvention

En savoir plus

> Sur **www.eaurmc.fr**, téléchargez la plaquette d'information « Zéro pesticide, l'Agence de l'eau peut vous aider » et retrouvez dans la rubrique « Zéro pesticide » des informations pratiques et témoignages.



Comité intersyndical pour l'assainissement du lac du Bourget

Le CISALB engagé dans les démarches Zéro pesticide

Le CISALB lance une opération « Objectif ZERO PESTICIDE » avec pour ambition la mise en place d'une politique incitative et durable de suppression des pesticides dans la gestion des espaces verts et voiries des 65 communes du bassin versant du lac du Bourget (200 000 habitants).

Cette opération déposée par le CISALB en septembre 2009 a été labellisée par le Conseil d'Administration de l'Agence de l'eau, le 3 décembre 2009.

Les objectifs de l'opération :

- promouvoir des techniques alternatives à l'usage des pesticides dans l'entretien des espaces relevant de la compétence communale,
- favoriser l'acquisition ou la location de matériels de désherbage alternatif,
- organiser la sous-traitance de l'entretien par techniques alternatives,
- former les agents communaux à ces nouveaux enjeux et nouvelles pratiques,
- informer les habitants sur les engagements de la commune.

Une convention d'engagement est en cours de signature entre le CISALB et les communes volontaires.

> Le CISALB

Le Comité du CISALB est composé de 5 élus de Chambéry Métropole et 5 élus de la CALB. Sur le terrain, l'équipe du CISALB est composée de 11 agents. Les compétences du CISALB sont :

- Le suivi et la réhabilitation de l'ancienne décharge de Viviers-du-Lac,
- Les études, la réalisation, la gestion, le financement des réseaux généraux et équipements d'assainissement réalisés en commun,
- La surveillance de la qualité des eaux du lac du Bourget et des rivières du bassin versant,
- Les travaux annexes de dépollution du lac du Bourget,
- L'animation pédagogique tout public pour les domaines de compétences exercés,
- La coordination des démarches territoriales de gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

> Quelques dates clés

Au début des années 1970, la dégradation du lac du Bourget pousse les collectivités à réfléchir sur les moyens à mettre en œuvre pour enrayer les processus d'eutrophisation du plus grand lac naturel de France. Le CISALB est alors officieusement créé pour réunir les agglomérations chambérienne et aixoise autour du plus grand chantier d'assainissement français de l'époque (1975-80) : la réalisation d'une galerie de 12 km sous la montagne pour dériver vers le Rhône les eaux usées traitées des deux agglomérations.

Le CISALB devient le gestionnaire de l'ancienne décharge de Viviers-du-Lac, située à 400 m du lac et qui a accueilli, entre 1955 et 1985, plus d'un million de m³ de déchets.

Engagé dans la protection de l'écosystème lacustre, le CISALB assure logiquement depuis 1980 le suivi de la qualité du lac.

En 1994, le CISALB, syndicat mixte, est officiellement constitué par arrêté préfectoral.

En 1997, émergent les premières réflexions sur le projet Grand Lac, porté par le Conseil général de la Savoie. Le CISALB est alors chargé de porter le volet « Eau et milieux aquatiques » du Grand Lac ; l'idée d'un « contrat de milieu » est née.

En 1999, le CISALB s'engage alors dans trois ans d'études et de concertations pour aboutir à la signature d'un premier contrat en septembre 2002, pour une durée de 7 ans. Arrivé à son terme en septembre 2009, le contrat affiche un bilan jugé très positif avec 80 millions d'euros d'actions réalisées.



Zéro pesticide dans la ville d'Aix-les-Bains

La Ville d'Aix-les-Bains s'est engagée en 2008 dans une démarche « Zéro pesticide » : sur l'ensemble du territoire aixois, le service de la voirie et le service des parcs et jardins n'utilisent plus de désherbant ni d'autres produits phytosanitaires.

- Les engrais organiques ont remplacé les engrais enrobés chimiques et autres intrants.
- Dans les serres, la production de fleurs est gérée en lutte biologique intégrée, c'est-à-dire grâce aux lâchers d'insectes auxiliaires.
- Dans les massifs, le piégeage est également préféré aux insecticides, grâce aux lâchers d'insectes type coccinelles directement sur les fleurs.
- Sur les pelouses, l'utilisation de désherbants sélectifs a été abandonnée depuis 2009. Les jardiniers ont recours à la binette et à la gouge à asperge.
- Les allées des parcs et squares sont entretenues avec des désherbeurs thermiques.
- Sur les trottoirs, le service voirie n'épand plus d'herbicide depuis 2008 (*respect de l'arrêté de septembre 2006*) mais fait appel à d'autres méthodes alternatives (balayeuse avec brosse métalliques, débroussailleuses et binettes).

Une réflexion globale a été menée sur l'utilisation des pesticides pour tendre vers le zéro phyto.

Quatre principes fondamentaux pour réussir ce pari :

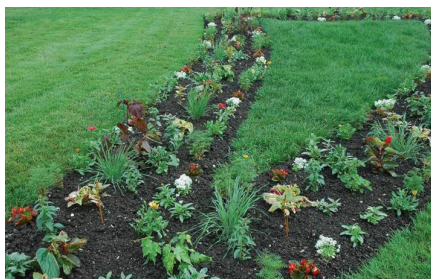
- de nouvelles méthodes culturales
- le respect des distances de plantations
- la bonne plante au bon endroit
- ne pas essayer d'entretenir systématiquement tous les espaces verts avec la même qualité esthétique.

• Une production florale en production biologique intégrée

- 253 000 plantes sortent chaque année de nos serres (2800 m² de surface)
- 50 000 bulbes de printemps et 3000 bulbes et rhizomes d'été

• Des espaces verts et fleuris entretenus sans pesticides ni intrants

- 285 ha d'espaces verts gérés par le service.
- 80 points d'intervention ,137 massifs fleuris, 812 bacs et jardinières.
- 3560 arbres d'alignement et 2500 arbres d'agrément.



Objectif « Zéro pesticide » dans nos villes et nos villages



Journée technique - lundi 14 juin 2010

Centre des Congrès d'Aix-les-Bains

RECUEIL DES INTERVENTIONS

Objectif « Zéro pesticide » dans nos villes et nos villages



Journée technique - lundi 14 juin 2010
Centre des Congrès d'Aix-les-Bains

>> Usages des Pesticides : une étape nouvelle !

Michel DANTIN, Député européen, Président du comité de bassin Rhône-Méditerranée

En 1960, les six pays fondateurs du Marché Commun ne produisaient que 80% des denrées nécessaires à l'alimentation de la population et la France produisait la moitié de ce volume, à elle seule.

Dans le même temps, nos villes et nos villages voyaient leurs visages se métamorphoser. Leurs espaces ont été délimités, spécialisés, minéralisés et... parfois végétalisés avec le souci de la perfection.

Les pesticides sous leurs différentes formes ont été les auxiliaires de cette double révolution, laissant aujourd'hui des traces que les utilisateurs d'hier ne soupçonnaient pas.

Malgré une chute significative entre 2000 et 2008, l'usage des pesticides reste important en France.

Par ailleurs, l'Institut Français de l'Environnement (IFEN), dans son rapport de 2007, rapporte qu'en 2005, 91% des points d'eaux superficiels et 55% des masses d'eaux souterraines font apparaître des traces de pesticides. Notre bassin Rhône-Méditerranée n'échappe pas à cette règle et dans le bassin du lac du Bourget les analyses, par temps de pluie, nous permettent de faire des constats similaires.

Face à cette situation, les institutions européennes, après avoir adopté la directive cadre sur l'eau en 2000, se sont saisies du dossier et en juillet 2006, la Commission a adopté un "paquet pesticides" dans une communication (COM(2006)0372), qui comprend :

- Une proposition de directive-cadre pour parvenir à une utilisation durable des pesticides ;
- Une proposition de règlement concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques ;
- Une stratégie thématique concernant l'utilisation durable des pesticides.

Le nouveau règlement s'appliquera à compter du 14 juin 2011, date à laquelle seront abrogées les directives 79/117 et 91/414.

Localement nous devons aussi dans nos gestes quotidiens tirer leçons des connaissances nouvelles et adapter nos pratiques.

Le temps est encore à l'expérimentation "grandeur nature" pour diminuer voire supprimer l'usage des pesticides dans la plupart de nos usages urbains mais chaque jour la connaissance avance. L'heure est venue pour chacun d'évoluer ! Tel est l'enjeu de l'appel à projet lancé par l'Agence de l'eau auquel le territoire du lac du Bourget se devait de répondre. L'opération "Zéro pesticide" est lancée depuis quelques semaines.

Objectif « Zéro pesticide » dans nos villes et nos villages



Journée technique - lundi 14 juin 2010
Centre des Congrès d'Aix-les-Bains

>> La protection de la ressource en eau – enjeux et état des lieux

Murielle DUPUY - Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse, responsable Unité planification à la délégation régionale Rhône-Alpes

murielle.dupuy@eaurmc.fr

Les ressources en eau présentent une contamination généralisée par les pesticides, principalement les herbicides. Sur les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse, 92% des points de suivi sur les eaux superficielles et 82% des points de suivi sur les eaux souterraines ont été contaminés au moins une fois par une matière active sur l'année 2008.

Bien que les quantités de substances actives utilisées pour la gestion des espaces verts et des voiries soient faibles au regard des usages agricoles, les surfaces traitées (souvent imperméables), les pratiques et les conditions d'application se traduisent par une pollution significative de la ressource en eau.

Réduire l'usage des pesticides constitue une des priorités affichées dans le SDAGE Rhône Méditerranée à travers l'orientation fondamentale 5D « Lutter contre la pollution par les pesticides par des changements conséquents dans les pratiques actuelles ».

La nécessité d'agir est pointée avec une priorité donnée à la prévention :

- en visant la réduction pérenne de l'utilisation des pesticides, toutes substances et tous milieux (superficiel ou souterrain),
- et en promouvant les modes de production et techniques n'utilisant pas ou très peu de ces produits.

Une disposition cible en particulier les espaces urbains.

L'Agence de l'eau soutient donc financièrement les collectivités qui s'engagent dans des stratégies de réduction de l'usage des pesticides pour limiter les pollutions à la source. En effet, la mise en place d'une gestion différenciée des espaces urbains selon leur localisation et leurs fonctions nécessite des techniques et des équipements nouveaux.

>> Pesticides et zones non agricoles : cadre réglementaire, contexte national

Dominique POUJEAUX, Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer

Dominique.poujeaux@developpement-durable.gouv.fr

Les discussions du Grenelle de l'environnement ont abouti à la décision de réduire de 50% d'ici 10 ans, si possible, l'usage des pesticides en France. Le plan ECOPHYTO 2018 dont l'élaboration a été confiée par le Président de la République au ministre chargé de l'agriculture, et qui a été rendu public le 10 septembre 2008, vise à permettre la réalisation de cet objectif.

Les agriculteurs ne sont pas les seuls concernés par l'objectif général de baisse de l'utilisation de pesticides : ce plan comporte un axe spécifique aux zones non agricoles (ZNA - Axe 7). Le pilotage des travaux dans ce domaine a été confié au ministre chargé de l'environnement.

Objectif « Zéro pesticide » dans nos villes et nos villages



Journée technique - lundi 14 juin 2010
Centre des Congrès d'Aix-les-Bains

Ces actions reposent pour une grande part, sur des modifications réglementaires, et notamment sur la réforme de l'agrément professionnel pour la distribution des pesticides et sur l'encadrement de l'utilisation des produits à base de substances extrêmement préoccupantes dans les lieux publics. Elles visent également à soutenir la recherche, à mobiliser toutes les parties prenantes, à informer et communiquer vers l'ensemble des acteurs.

L'adhésion du grand public et des jardiniers amateurs aux actions de réduction d'usage des pesticides encadrée par le Grenelle de l'environnement est une nécessité en ce qui concerne les zones non agricoles car les jardiniers amateurs représentent, en quantité, près des 2/3 des usages de pesticides en zones non agricoles.

On distingue trois grands objectifs à l'axe 7 du Plan Ecophyto 2018 :

- Améliorer la qualification des applicateurs professionnels en zone non agricole en matière d'usage des pesticides ;
- Sécuriser l'utilisation des pesticides par les amateurs et les encadrer strictement dans les lieux destinés au public ;
- Développer et diffuser des outils spécifiques pour la diminution de l'usage des pesticides en ZNA (en développant des stratégies globales d'aménagement du territoire).

Les jardiniers amateurs sont particulièrement concernés par les mesures d'incitation, d'information et de communication. Un accord cadre relatif à l'utilisation des pesticides par les jardiniers amateurs a été signé le 5 avril 2010 par Chantal Jouanno, ministre en charge de l'écologie avec les représentants des principales associations de jardiniers amateurs et du Ministère de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Pêche.

Une campagne de communication à destination des 17 millions de jardiniers amateurs de France, est lancée depuis le 17 mai 2010 par Chantal Jouanno.

L'accord cadre relatif à l'usage des pesticides par les professionnels en zones non agricoles devait être conclu début juin, avec les représentants des utilisateurs professionnels et des collectivités.

>> Les enjeux de santé liés aux pesticides

Dr. Olivier SUROT, Santé Sécurité au Travail – MSA Alpes du Nord
surot.olivier@alpesdunord.msa.fr

Les enjeux de santé liés aux pesticides pour la population générale sont difficiles à estimer, tant les inconnues sont nombreuses : effets à long terme des faibles doses, synergie entre les expositions multiples, part de la réalité scientifique....

La connaissance des effets sur la santé de l'exposition aux pesticides est limitée à la surveillance médicale des professionnels, qui sont exposés de façon parfois importante. La population générale est exposée à un degré bien moindre, dans le brouillard de la « pollution », par voie aérienne et digestive.

Objectif « Zéro pesticide » dans nos villes et nos villages



Journée technique - lundi 14 juin 2010
Centre des Congrès d'Aix-les-Bains

Les données de surveillance des effets pour la santé permettent de connaître les effets possibles à court terme (intoxications) et à long terme (cancers, maladies neurologiques...).

Les facteurs de cette exposition sont aériens, et liés à l'eau et aux aliments.

Aucune certitude n'est permise au vu des connaissances actuelles.
Seule la prévention mise en œuvre peut réduire les risques.

>> La gestion différenciée des espaces, le retour à la raison

Yveline COTTU, consultante en gestion différenciée des espaces urbains
yveline.cottu@free.fr

La gestion différenciée est-elle une mode dont tout le monde parle ou une nécessité au regard de la situation souvent dramatique de la qualité environnementale ?

Il s'agit, en fait, d'un retour à des pratiques logiques qui sont résumées par cette phrase : « Entretenir autant que nécessaire et aussi peu que possible ».

Entretenir autant que nécessaire, voilà qui bat en brèche l'idée que la gestion différenciée se résumerait à « laisser faire – laisser aller ». Il n'en est rien : les espaces historiques, de prestige, les massifs fleuris et les centres villes seront - et devront - toujours offrir un aspect net, soigné, voire luxueux. L'entretien sera donc répétitif, gourmand en matériels et en main d'œuvre.

Aussi peu que possible, ceci est du bon sens. Une prairie fleurie tondu de façon automatique et répétitive disparaît. Pour la conserver et la valoriser, des fauches avec ramassage sont nécessaires. Il convient d'intervenir au bon moment, de la bonne manière et sans exercer de pression sur le milieu.

La gestion différenciée est donc la mise en œuvre d'entretiens adaptés aux milieux, qui permettront à ceux-ci de se conserver, d'évoluer, voire de s'enrichir en fonction de leur spécificité. On est loin de l'entretien uniforme et standardisé des années 70. Il ne s'agit plus de poser la question : comment entretenir ? Mais : pourquoi ? Force est de constater qu'il vaut mieux s'abstenir d'intervenir si le résultat est hasardeux.

En parallèle, la volonté de s'appuyer sur les fondamentaux (sol et climat) induit l'utilisation de plantes adaptées aux milieux, moins gourmandes en eau, et peu sensibles aux parasites. Ajoutons à cela une tolérance à l'enherbement dans certains espaces ou bien la mise en place d'enherbement contrôlé, nous arrivons au constat que la gestion différenciée permet d'abolir l'utilisation des pesticides grâce à la biodiversité et des herbicides par une limitation des surfaces à maintenir indemnes d'herbes, les surfaces à entretenir pourront l'être par des moyens manuels, mécaniques ou thermiques car elles seront restreintes.

La gestion différenciée est donc un outil de développement durable autorisant la coexistence d'espaces horticoles à l'entretien poussé et d'espaces extensifs où la nature préservée peut offrir de bienheureuses surprises aux citoyens. Le jardin à la française n'a, ni plus, ni moins de valeur que la prairie calcique ou l'étang. Tous doivent être entretenus dans un but de mise en valeur et de conservation avec des moyens et des méthodes spécifiques.

Mais, quelque soit le type d'entretien, la mise en œuvre doit être respectueuse de l'environnement.

Objectif « Zéro pesticide » dans nos villes et nos villages



Journée technique - lundi 14 juin 2010
Centre des Congrès d'Aix-les-Bains

>> Audit des pratiques - Plan de désherbage

Maxime DEMONMEROT, responsable pôle Environnement & Espaces verts,
FREDON Rhône-Alpes
maxime.demonmerot@fredonra.com

En zones non agricoles (ZNA), l'utilisation de pesticides pour l'entretien des végétaux, des espaces publics peut nuire à l'environnement. En effet, les produits utilisés peuvent se retrouver dans le milieu naturel en raison des transferts depuis leur zone d'application. La qualité de nos rivières et de nos nappes phréatiques s'en trouve alors dégradée.

Ces transferts ont deux origines :

- la nature des surfaces traitées,
- la maîtrise des traitements.

En outre, l'utilisation des pesticides présente des risques pour la santé et la sécurité des applicateurs.

Afin de limiter ces divers impacts, un outil méthodique d'accompagnement des collectivités vers le raisonnement de leurs pratiques existe : **LE PLAN D'ENTRETIEN DES VEGETAUX.**

UN ACCOMPAGNEMENT EN 4 ETAPES

1- Inventaire des zones entretenues et audit des pratiques

En collaboration avec les services concernés, et pour établir une situation initiale, un audit est réalisé aboutissant au bilan des pratiques et à la cartographie des zones entretenues. Cet état "0" va mettre en évidence les points faibles de certaines méthodes d'entretien, des conditions de stockage des produits... Cette phase sert donc de référence pour déterminer les nouveaux objectifs d'entretien et évaluer l'opportunité d'une évolution des pratiques.

2- Définition des objectifs d'entretien

Dans une seconde phase, nous encourageons les élus, les responsables de service et le personnel technique à s'interroger sur la nécessité d'entretenir les zones recensées précédemment.

L'objectif est de définir des zones où l'entretien des espaces est **nécessaire** avec des exigences précises (éradication complète ou partielle de la flore et des ravageurs) pour des raisons de sécurité, esthétiques, d'aptitude à la fonction... et également des espaces où l'entretien n'est **pas nécessaire**.

3- Classement des zones à entretenir

A ce niveau, nous attribuons une notion de risque aux zones à entretenir. Ce risque est lié à la capacité des produits appliqués sur une zone à atteindre et à contaminer la ressource en eau.

Les zones peuvent ainsi être classées : à Risque **Réduit**, à Risque **Elevé**.

4- Propositions d'améliorations

L'inventaire des pratiques et le classement des zones permettent de proposer des alternatives à la lutte chimique (thermiques, mécaniques, végétales) dans la lutte contre les adventices, et biologiques (auxiliaires) dans la lutte contre certains ravageurs. Ainsi que des améliorations d'entretien pertinentes sur le choix des produits, le raisonnement des applications, l'aménagement des locaux de stockage...

Objectif « Zéro pesticide » dans nos villes et nos villages



Journée technique - lundi 14 juin 2010
Centre des Congrès d'Aix-les-Bains

En parallèle de ces quatre phases, la démarche doit impérativement s'accompagner d'une information des administrés. Elle est possible sous de nombreuses formes, bulletin municipal, plaquettes de sensibilisation, intervention lors de manifestations publiques... et sur de nombreux sujets, la mise en œuvre des traitements, les méthodes alternatives...

Le changement quel qu'il soit n'est pas toujours bien accepté. L'expérience de certaines communes de taille différentes montre que le changement de pratiques de désherbage, ou les nouveaux niveaux d'entretien sont mieux acceptés par les riverains correctement informés.

Cette communication permet en outre de sensibiliser les jardiniers amateurs et de les orienter vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement et de la santé, sur le modèle des professionnels responsables.

>> Perspectives et leviers d'action pour une gestion alternative de la flore spontanée en Zones Non Agricoles

Caroline GUTLEBEN, chargée de mission Plante & Cité

Caroline.gutleben@plante-et-cite.fr

L'une des principales problématiques de l'entretien des espaces publics urbains est la question de la gestion de la flore spontanée qui représente plus de 90% des interventions phytosanitaires. Cette tendance est encore plus marquée pour les gestionnaires des voies de circulation (routes départementales nationales, autoroutes, voies ferrées...). La gestion de la flore spontanée au sein de ces espaces représente donc un enjeu majeur de l'évolution des pratiques phytosanitaires en faveur de l'environnement et de la santé.

Avant d'aborder les différentes techniques disponibles pour les gestionnaires professionnels, il paraît utile de rappeler que la question « comment désherber ? » doit avant tout s'appuyer sur une approche systémique intégrant la communication, la prévention et seulement après la gestion. Ce cadre de réflexion permet de définir à l'échelle des collectivités territoriales une véritable politique de gestion des problématiques du désherbage et d'en optimiser l'efficacité.

Depuis une quinzaine d'années, plusieurs leviers d'actions préventives et curatives se sont développés :

- La communication auprès du public et des jardiniers pour une meilleure acceptation de la flore spontanée ;
- L'utilisation de techniques curatives thermiques ou mécaniques ;
- Le paillage et la végétalisation avec l'usage de plantes couvre-sol, de tapis végétalisés, l'enherbement de surfaces sablées...
- La conception et la rénovation des aménagements urbains.

Certains de ces leviers font encore actuellement l'objet d'études et d'améliorations. En réponse aux objectifs du plan Ecophyto 2018 et à la demande des professionnels, le centre technique national Plante & Cité développe une approche globale de la question de l'herbe en ville et coordonne en 2010 plusieurs études sur le sujet portant sur :

- **Les méthodes de gestion préventive de la flore spontanée** : accompagnement méthodologique des communes autour de l'acceptation de la flore spontanée, enherbement des surfaces sablées, utilisation de plantes couvre-sol ou sur paillage...

Objectif « Zéro pesticide » dans nos villes et nos villages



Journée technique - lundi 14 juin 2010
Centre des Congrès d'Aix-les-Bains

- **La comparaison des méthodes curatives de désherbage en Zones Non Agricoles.** En effet, si de nombreuses collectivités territoriales utilisent désormais des techniques de désherbage thermiques ou mécaniques, les impacts de ces pratiques sur l'environnement en sont pour autant pas complètement connus.

Il s'agit ainsi d'évaluer sur des aspects technico-économiques, environnementaux par une Analyse du Cycle de Vie et sécuritaires, les différentes techniques et procédés utilisés aujourd'hui pour le désherbage des espaces verts. Ce programme pluriannuel aboutira à la rédaction d'un guide d'aide à la décision qui servira d'outil d'accompagnement pour les gestionnaires dans leur choix en matière de désherbage.

Par des approches expérimentales ou de terrain, ces études scientifiques visent à développer l'innovation et la progression des connaissances pour les gestionnaires des entreprises du paysage et des collectivités territoriales.

>> **La nature urbaine, un ingrédient indispensable de la ville contemporaine. Exemple du Parc de la Feyssine de Villeurbanne**

Guerric PÉRÉ, ILEX paysage

guerric.pere@ilex-paysages.com

L'objectif permanent est de rechercher la meilleure place de l'homme dans la ville, en s'appuyant sur les ressources de l'espace, les logiques de nature et d'identité des lieux. La notion de « paysage urbain » évolue, les attitudes changent. L'intervention des maîtres d'oeuvre doit être bienveillante et écologique.

Une nouvelle interprétation de « l'espace vert » (vague fourre-tout des années 80) répond aux besoins de créer un cadre de vie confortable, équilibré et convivial tout en respectant des impératifs écologiques, économiques et énergétiques. C'est un concept de «**Nature Urbaine**» qui permet de tester tous ces points de vue contemporains de bien-être et de durable. Nature Urbaine, deux mots qui semblaient a priori incompatibles trouvent ici un compromis assez bienveillant.

On ne conçoit plus la nature pour la nature mais comme système vivant, évolutif, ayant ses imprévus, ses surprises et ses échecs et faisant partie intégrale de la ville. L'intervention de l'homme y est minimaliste mais différenciée. L'aménagement doit être «soutenable» financièrement pour la collectivité, aussi bien en coût d'investissement qu'en coût de gestion et d'entretien. Son observation minutieuse permet le développement de la biodiversité, c'est-à-dire faire revenir les espèces naturelles, végétales ou animales. Très tôt dans la conception du projet, ce parti pris de Nature Urbaine fait l'objet d'un investissement partagé entre maître d'oeuvre, maîtrise d'ouvrage, techniciens et usagers. Le pari ne peut réussir que si tous agissent dans le même sens.

Objectif « Zéro pesticide » dans nos villes et nos villages



Journée technique - lundi 14 juin 2010
Centre des Congrès d'Aix-les-Bains

Cette nature non domestiquée, plus vivante crée un fort contraste avec le milieu urbain et son design, et devient un espace de liberté. L'espace invite à l'improvisation des usages et à son appropriation par les habitants. Ce terrain d'aventure est alors très propice, en dehors des fonctions ludiques et de repos habituelles, à la pédagogie de la nature et à l'étude des associations de protection et d'observation des espèces. Enfin, sa capacité de transformation est l'élément clé d'une stratégie d'évolution positive et dynamique de l'évolution des milieux naturels.

Le **Parc de la Feyssine**, suivi de **deux jardins de proximité** et un projet de **berges** dans la même commune de Villeurbanne ont été les premiers projets de « Nature urbaine » menés par l'ex, avec le soutien et l'interactivité de l'équipe municipale.

Objectif « Zéro pesticide » dans nos villes et nos villages



Journée technique - lundi 14 juin 2010
Centre des Congrès d'Aix-les-Bains

>> **Table ronde 1 : Stratégies et techniques d'entretien de l'espace public sans pesticide : plan de désherbage communal gestion différenciée, techniques...**

Présentation des intervenants et de leur structure

> **Renaud JALINOUX, directeur du CISALB** (Comité intersyndical pour l'aménagement du Lac du Bourget)

Présentation du CISALB

- Syndicat mixte fermé
- Chambéry métropole + CALB
- 42 communes / 180.000 habitants
- 10 élus
- 11 employés
- Ses missions :
 - Dépollution de l'eau
 - Restauration des rivières
 - Suivi environnemental
 - Animation pédagogique
 - Contrat de bassin versant

Actions mises en œuvre sur les pesticides

- Avant 2010
 - Analyses d'eau sur le lac et les rivières
 - Formation des agents municipaux
 - Sensibilisation des communes et des particuliers (dépliants, posters et publication d'un « 4 pages » annuel)
- En 2010
 - Lancement de l'opération
 - promouvoir les techniques alternatives
 - favoriser l'acquisition ou la location de matériels de désherbage
 - former les agents municipaux + démonstration de matériels
 - informer les habitants

> **Maurice CANAUX, responsable du service parcs et jardins de la ville d'Aix-les-Bains**

- **Le service parcs et jardins de la ville d'Aix les Bains, c'est une équipe de 58 agents dont 5 apprentis**
- **Une production florale** en Production Biologique Intégrée (*depuis février 2007*)
253 000 plantes qui sortent chaque année de nos serres (2800 m² de surface)
50 000 bulbes de printemps et de 3000 bulbes et rhizomes d'été

Objectif « Zéro pesticide » dans nos villes et nos villages



Journée technique - lundi 14 juin 2010
Centre des Congrès d'Aix-les-Bains

- **285 ha d'espaces verts gérés sans pesticide ni intrant**
 - 80 points d'intervention, 137 massifs fleuris, 812 bacs et jardinières.
 - 3560 arbres d'alignement et 2500 arbres d'agrément.
 - Apports d'engrais organiques uniquement
 - Aucune utilisation de désherbant sélectif sur les pelouses (depuis 2009).
 - Désherbage thermique des allées
 - Utilisation de la binette, de la gouge à asperge pour le désherbage des gazons

Le service de la voirie n'utilise plus d'herbicide dans la ville depuis 2008 (*respect de l'arrêté de septembre 2006*) : utilisation d'une balayeuse avec brosses métalliques, de débroussailleuses et de binettes.

> **Frédéric SEGUR, responsable du service Arbres et Paysage de la Communauté urbaine de Lyon**

- **Le Grand Lyon : 57 communes, 50 000 ha, 1,3 million d'habitants**
- **Le service Arbres et Paysage intervient essentiellement sur les espaces publics (25 000 ha), les voiries (2 700 km), et assure l'entretien de 80 000 arbres d'alignement.**
- **La majorité des interventions de désherbage est externalisée.**
- **Quatre directions sont concernées par les actions de désherbage (Voiries, Eau, Propreté, Logistique et Bâtiment) : toutes travaillent avec le même fil rouge de réduction de l'usage des pesticides dans le cadre de l'Agenda 21 du Grand Lyon.**
L'objectif est de **promouvoir un désherbage raisonné dans un souci de santé publique et de développer la lutte biologique favorisant la protection des arbres et des milieux naturels.**
Une convergence d'orientation autour de 3 axes politiques : :
 - La politique de gestion de l'eau**
 - Le Plan Climat**
 - La politique d'amélioration du cadre de vie.**

L'une des orientations techniques adoptées consiste en l'amélioration de la perméabilité des surfaces par le développement des surfaces végétalisées.
Cette démarche limite l'utilisation des pesticides.

> **David HAMELET, ASCONIT Consultants**

- Entreprise créée en 2001, répartie en France, dans les DOM et à l'international
- 8 agences en France réparties sur les grands bassins hydrographiques : Paris, Nantes, Nancy, Lyon et Toulouse, Saint Etienne, Clermont-Ferrand, Perpignan
- Effectif : 140 personnes en 2010

Objectif « Zéro pesticide » dans nos villes et nos villages



Journée technique - lundi 14 juin 2010
Centre des Congrès d'Aix-les-Bains

Valeurs et motivations :

- Une vision de l'environnement intégrant le développement d'activités humaines dans une optique de gestion durable des ressources naturelles
- Un fort potentiel de R&D : 10% du CA (6 thèses Cifre en cours)

Audits, plans de désherbage, de gestion

- Opération Zéro Pesticide : accompagnement des services espaces verts et voirie des communes du bassin versant du lac du Bourget (2010/2012 - Asconit Consultants et Sogreah Consultants)
- Action Phyt'Eaux Cités : assistance technique sur 73 communes pour la mise en œuvre d'une politique de gestion différenciée des espaces communaux (2007/2011- Asconit Consultants)
- Mise en place de la gestion différenciée des talus routiers sur la Cdc du Sausseron (2010 – Asconit Consultants)
- Mise en place de la gestion différenciée des espaces verts et aménagements de parcs urbains sur la ville de Douai (2008/2009 – Asconit Consultants)
- Diagnostic des pratiques phytosanitaires sur le champ captant des Bréviaires (SYMIPERR – 2009/2010 ; Asconit Consultants et Sogreah Consultants)
- Diagnostic des pratiques phytosanitaires, plans de désherbage et formation à Limay (2009/2010 - Asconit Consultants et Sogreah Consultants)

Formation-sensibilisation sur les pesticides et la gestion différenciée

Interventions auprès de professionnels communaux, de gestionnaires de voirie, de jardiniers amateurs, d'écoliers, d'associations horticoles, jardins familiaux... 1 500 professionnels et citoyens sensibilisés

Concertation, information sur les pesticides

Conception d'outils de communication, interventions en colloques, réunions techniques...

Objectif « Zéro pesticide » dans nos villes et nos villages



Journée technique - lundi 14 juin 2010
Centre des Congrès d'Aix-les-Bains

>> Table ronde 2 : Les conditions de réussite d'une démarche Zéro pesticide

Présentation des intervenants et des « clés » de la réussite de leur démarche Zéro pesticide

> Cécile Arnaud-Lorillou, responsable du Service Parcs et Jardins de la Ville de Chambéry

Un défi environnemental, social et technique pour les villes.

- **S'informer**
Connaître les effets des pesticides et la législation
- **S'organiser**
Mettre en place une gestion différenciée, un plan de désherbage
- **Adapter**
Modifier les surfaces, les nouveaux aménagements, végétaliser
- **S'équiper**
Acquérir du matériel de désherbage alternatif
- **Employer**
Compter sur des entreprises d'insertion, mobiliser les agents
- **Former**
Porter un autre regard sur les adventices, les connaître
- **Communiquer**
Faire évoluer l'usager et l'élu dans leur conception de l'espace vert

> Tatiana Soulier, responsable environnement, Espaces Verts de la Ville de Lyon

- Démarche progressive
- Introduction du principe d'expérimentation
- Formation aux bonnes pratiques
- Réallocation des ressources
- Soutien politique
- Et SURTOUT : démarche globale de conception et de gestion différenciée et durable des espaces verts
- Jouer la complémentarité
- Gagner du temps
- Prendre le problème dans le bon sens :
 - Travailler sur les causes, questionnement systématique
 - Travailler dès l'amont du jardin (envisager des requalifications)
- Retrouver les gestes du jardinier : travail de la terre, choix des matériaux, respect de la nature et de ses cycles...

Objectif « Zéro pesticide » dans nos villes et nos villages



Journée technique - lundi 14 juin 2010
Centre des Congrès d'Aix-les-Bains

> **Nicolas Greff, élu de la Commune de SERMERIEU (38)**

- Plan d'entretien des espaces communaux
- Une commission environnement
- Trucs et astuces pour concrétiser
 - du niveau local
 - aux opportunités créées par le cadre départemental à national
- D'un plan de désherbage à un plan d'entretien des espaces
- Assistance d'un bureau d'études
- Des réunions en salle aux terrains

> **Jean-Christophe Bourquin, Conseiller municipal, Directeur de la sécurité sociale et de l'environnement, Lausanne (Suisse)**

- **Service des Parcs et Promenades (350 ha)**
- **Fusion avec le service des Forêts, Domaines et Vignobles prévue en juillet 2011 (2800 ha)**
- Une gestion différenciée des espaces verts
- Un abandon du traitement des bois abattus en forêt contre le bostryche liseré (*Trypodendron lineatum*).
- Une démarche de tolérance envers les « mauvaises herbes »
- Une formation des collaborateurs
- Une information au public
- Des aménagements paysagers conçus avec les équipes d'entretien
- Un portage politique

> **Christian Langlade, conseiller formation, CNFPT de Grenoble**

- **Accompagnement du changement : Formation des agents «vers le zéro pesticide»**
- **Développement des actions d'information et de formation à la réduction et à la sécurisation de l'usage des pesticides en Zone Non Agricole**

Le CNFPT Rhône-Alpes organise sur cette thématique en 2010 par ses délégations de Lyon et de Grenoble : 45 stages catalogue et 38 stages en intra.

Le CNFPT exerce au niveau national une veille technique et réglementaire, qui permettra au 2ème semestre :

- La tenue de journées d'information départementales, sur la mise en œuvre du décret d'application attendu.

Objectif « Zéro pesticide » dans nos villes et nos villages



Journée technique - lundi 14 juin 2010
Centre des Congrès d'Aix-les-Bains

La réalisation de formations conduisant à la délivrance d'un certificat d'utilisateur territorial de produits phytosanitaires.

Le CNFPT organise, en 2010, 6 manifestations interrégionales sur le thème de la biodiversité.

En lien avec le ministère de l'Agriculture, le pôle national de compétence « Paysages-espaces verts » prépare les maquettes pédagogiques des formations réactualisées conduisant à un certificat d'utilisateur territorial, conformément au décret attendu, qui devrait rendre le certiphyto obligatoire.

Sont aussi en cours de préparation des modules complémentaires de formation sur les pratiques territoriales alternatives ou zéro-phyto, en s'appuyant sur l'expertise d'un comité externe regroupant un panel de professionnels territoriaux issus des communes pionnières dans ce domaine et des organismes publics de recherche.

> Catherine Agnoletto, chargée de mission Fleurissement, Paysage et Développement durable – Agence touristique départementale de la Savoie

Objectif global du Concours départemental des Villes, Villages et Maisons fleuris
Accompagner et distinguer les actions menées par les collectivités locales et les particuliers en faveur du paysage, de l'environnement et du fleurissement et de l'aménagement des espaces publics et privés.

Cette mission est assurée par l'Agence Touristique Départementale sous l'égide du Conseil général de la Savoie avec comme partenaires la Fédération des Producteurs de l'Horticulture et des pépinières des Savoie, le Lycée agricole privé Costa de Beauregard et le Conseil National des Villes et Villages de France.

Elargissement aux enjeux environnementaux

Au fil des années, le concours a sensiblement évolué et s'inscrit désormais dans une démarche plus soucieuse de l'environnement.

Ainsi parmi les critères de notation figurent :

- l'utilisation raisonnée, voire la suppression des produits phytosanitaires notamment aux abords de rivières, étangs, fossés...
- la mise en place de la lutte biologique intégrée (utilisation des auxiliaires pour la protection des végétaux)
- la gestion extensive des pelouses (tonte, fauche...)
- la gestion de l'eau grâce aux techniques adaptées (récupération des eaux pluviales)...